Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260325-COM_D2026022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 25 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick LAUNAY, Maire.

PRESENTS : Mr Pierrick LAUNAY, Maire, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Mario GUICHARD, Mme Marie-Noëlle GREGOIRE, Mr Nicolas JARNIER, Mr Yannick SEVESTRE, Mr Olivier JALOUX, Mme Sophie HEMERY, Mr Nicolas BOUCHOT, Mme Marie PENCREC'H, Mme Emmanuelle CARVENNEC, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Victor HERVE, Mr Daniel NOIREAULT, Mme Margot MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15
DATE DE LA CONVOCATION : 20 mars 2026
Marie-Noëlle GREGOIRE est nommée secrétaire de séance par l''assemblée.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire explique que toutes les communes du Morbihan disposent, au sein du conseil municipal d'un élu référent à la sécurité routière. Celui-ci est le relai entre la coordination sécurité routière de la préfecture et la commune. Grâce à la bonne coopération entre les communes et la coordination SR, de nombreuses actions sont mises en place : voir et être vu, opération SAM, prêt de piste vélos, etc...

D'autre part, un bilan sécurité routière est transmis tous les mois aux ERSR et la coordination sécurité routière est le lien entre le CEREMA (en charge de diffuser des formations pour les communes) et les communes. Une formation sera par ailleurs dispensée aux élus référents par la coordination SR.

Il convient donc de désigner un élu référent sécurité routière (E.R.S.R.) et son suppléant, dont les missions seront de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur précieux pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne « référent sécurité routière » : Mr Mario GUICHARD
- Suppléant : Mr Olivier JALOUX

Secrétaire de séance
Marie-Noëlle GREGOIRE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierrick LAUNAY